

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE SAINT-AMANS

Date de la convocation :
10/06/2022

Nombre de membres :

En exercice : 7

Présents : 6

Votants : 7 Pour : 7

Contre : 0

SEANCE DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANS Claude, Maire.

Présents : Mrs SANS, BORT, RIEU.

Mmes DELPONTE, MILHORAT, PORTET.

Absent : M.SOWA

Pouvoirs : Monsieur SOWA Gilles a donné pouvoir à Monsieur RIEU Bernard

Madame PORTET Rachida a été élue secrétaire de séance.

Objet : mise en place du permis de louer.

Pour lutter contre l'habitat indigne, par délibération du 24 février 2020, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées a instauré la demande d'autorisation de mise en location : le permis de louer.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de la mise en place du permis de louer sur la commune de Saint-Amans.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande la mise en place du permis de louer sur tout le territoire de la commune ;
- Porte la mise en vigueur du dispositif dès l'approbation du Conseil Communautaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Claude SANS

